

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
N° 2014_32_2

L' an deux mille quatorze , le mercredi 27 août à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 26 Août 2014

Présents : 9

Présents :

Titulaires : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Séverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Votants : 9

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

**Objet : Incorporation des
biens sans maître dans le
domaine communal**

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles cadastrées ci-dessous :

Commune	Section et n°	Lieu dit	Contenance
Aussac-Vadalle	A 0301	Les Chaumes de Fayolle	35a60ca
Aussac-Vadalle	B 0033	Vignes de la Forêt	16a80ca
Aussac-Vadalle	B 0082	Bois de Sauton	28a00ca
Aussac-Vadalle	B 0256	Les Taillis	09a00ca
Aussac-Vadalle	B 0279	Les Taillis	21a00ca
Aussac-Vadalle	B 0415	Le Grand Goulet	20a00ca
Aussac-Vadalle	B 0446	Les Courts	21a50ca
Aussac-Vadalle	C 0431	Grands Champs de Grolles	20a10ca
Aussac-Vadalle	C 0450	Grands Champs de Grolles	23a50ca
Aussac-Vadalle	C 0754	Sous les Chênes	06a00ca
Aussac-Vadalle	C 0821	Grands Champs de Grolles	15a60ca
Aussac-Vadalle	D 0862	Fonds Pérons	07a80ca
Aussac-Vadalle	D 0969	Les Renardières	27a80ca
Aussac-Vadalle	D 0998	Les Renardières	04a30ca
Aussac-Vadalle	D 1066	Les Chenasses et les Essar	12a90ca
Aussac-Vadalle	D 1373	Chêne Cérier	01a18ca
Aussac-Vadalle	ZA 0002	Brouyère	23a90ca
Aussac-Vadalle	ZD 0001	Les Commissions	24a08ca
Aussac-Vadalle	ZD 0022	Les Commissions	09a24ca

n'ont pas de propriétaires connus et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de 5 ans. Les parcelles dont il est fait état ne fait pas l'objet d'exploitation à ce jour.

En conséquence, le Conseil Municipal d'Aussac-Vadalle émet un avis favorable pour poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal de ces biens comme vacants et sans maîtres, conformément à l'article L.27 du code du domaine de l'Etat et à l'article 539 du Code Civil, à l'unanimité.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 27/08/2014 et transmis en sous-préfecture le 11/09/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT